



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4066

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Saint Priest

objet : Schéma de développement universitaire (SDU) - Requalification des espaces publics sud du campus Porte des Alpes - Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération, de l'enveloppe financière et des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage - Demande de subvention

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-4066**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron - Saint Priest

objet : **Schéma de développement universitaire (SDU) - Requalification des espaces publics sud du campus Porte des Alpes - Approbation du bilan de la concertation, du programme de l'opération, de l'enveloppe financière et des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage - Demande de subvention**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération SDU, comprenant le développement du campus Porte des Alpes, fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

Le campus Porte des Alpes est localisé sur les Communes de Bron et de Saint Priest, au sud-est de Lyon. Il est l'un des 2 campus de l'Université Lumière Lyon 2, membre de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon.

Une réflexion sur la transformation du campus à long terme est engagée aujourd'hui, permettant de revaloriser son image, d'assurer sa transition environnementale et de lui redonner une nouvelle attractivité. Elle s'incarne aujourd'hui dans un plan guide validé en 2017, sous maîtrise d'ouvrage de l'Université de Lyon.

**II - Objectifs du projet de requalification des espaces publics au sud du campus**

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'aménagement se déclinent de la manière suivante :

- accompagner le développement du campus en renforçant sa lisibilité,
- ouvrir le campus sur la ville et sur le parc de Parilly,
- favoriser son accessibilité et permettre la mise en œuvre du plan des mobilités actives (PAMA) de la Métropole,
- contribuer à la désimperméabilisation du domaine public par l'infiltration des eaux pluviales.

Le projet comprend :

- la requalification de la place côté avenue Pierre Mendès France afin de créer une "agrafe" à l'interface entre le campus et le parc de Parilly. Un soin particulier sera porté sur le traitement de cette liaison : continuité des cheminements piétons et cycles, liaison verte avec le parc tout en adoucissant la présence très routière de l'avenue. Cette place doit intégrer et relier de nombreux modes de déplacements avec la station de tramway, les lignes de bus ainsi qu'une offre développée autour des vélos (station Vélo'v, aménagements cyclables, arceaux vélos),

- la création d'une continuité qui doit permettre de relier le parc de Parilly et la forêt de Feuilly ainsi qu'entre le quartier des Lads et le campus :

. l'avenue de l'Europe est dévoyée le long du tramway, entre la place "agrafe" et le parking de l'Université. Elle a pour vocation de relier l'avenue Pierre Mendès France et le futur axe Minerve (futur axe reliant la cité Berliet au centre commercial Auchan) tout en s'intégrant dans la végétation et en évitant un caractère trop urbain,

. une connexion directe est créée entre le parc de Parilly et la forêt de Feuilly. Tout en étant un réceptacle pour les eaux pluviales du projet, elle constituera un axe piéton important et pourra également accueillir des aménagements cyclables ;

- le maillage des réseaux de la Métropole, en particulier ceux d'eau potable et d'assainissement, afin de desservir les nouveaux logements.

### **III - Modalités de la concertation préalable**

La concertation préalable, relative à l'opération de requalification des espaces publics au sud du campus Porte des Alpes, a été ouverte par un arrêté n° 2019-03-06-R-0289 du 6 mars 2019 en application des articles L 103-2 et suivants et R 103-1 du code de l'urbanisme. Elle s'est déroulée du 11 mars au 10 avril 2019, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation et un registre destiné à recevoir les remarques du public ont été mis à disposition à la Mairie de Bron, à la Mairie de Saint Priest, ainsi qu'à l'Hôtel de la Métropole et sur le site internet de la Métropole,

- des avis de publicité annonçant les dates d'ouverture et de clôture de la concertation préalable ont été affichés au siège de la Métropole, à la Mairie de Bron et à la Mairie de Saint Priest,

- un avis de publicité de la concertation préalable a été publié dans le Tout Lyon le 9 mars 2019 et dans Le Progrès le 9 mars 2019,

- une réunion publique a eu lieu le 14 mars 2019 à la salle polyvalente de la Maison des étudiants du campus Porte des Alpes à Bron. Elle a eu pour objet la présentation des modalités de la concertation ainsi que du dossier de concertation comprenant le diagnostic, les objectifs du projet et les orientations d'aménagement proposées.

### **IV - Bilan de la concertation préalable**

Ont été recensées :

- une contribution sur l'adresse électronique ouverte par la Métropole et dédiée au projet : courrier de France nature environnement qui porte un avis favorable au projet et aux objectifs proposés et propose ses préconisations pour la mise en valeur de la biodiversité pour le corridor paysager et pour la désimperméabilisation des sols,

- aucune contribution à la Mairie de Bron,

- aucune contribution à la Mairie de Saint Priest,

- aucune contribution sur le registre déposé à l'Hôtel de Métropole.

Les remarques exprimées lors de la réunion publique du 14 mars 2019 ont également été prises en compte dans le bilan de la concertation : demande de création de stationnements et de trottoirs accessibles, inquiétude sur le fonctionnement du carrefour Mendès France / Europe en particulier pour les tourne-à-gauche, crainte de vitesse excessive sur l'avenue de l'Europe, demande de fermeture du parking à côté de la place "agrafe" afin d'éviter les nuisances la nuit et le week-end, questionnement sur la relocalisation du transformateur Enedis.

D'une manière générale, la concertation a permis de valider le diagnostic et les enjeux poursuivis dans le cadre du projet. L'opportunité du projet fait consensus et aucun élément n'est de nature à remettre en cause la poursuite du projet. L'ensemble des remarques exprimées lors de la concertation sera étudié dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre :

- un diagnostic faune-flore est actuellement réalisé sur le site du campus afin d'évaluer les enjeux du site et d'orienter les choix des concepteurs en fonction des espèces présentes,

- la désimperméabilisation des sols est un des principaux enjeux du projet, elle est intégrée dans l'ensemble des scénarios étudiés,

- les problématiques de stationnements et d'accessibilité sont intégrées dans le programme. Elles seront différentes selon le scénario d'aménagement retenu (plus urbain ou plus naturel). Le début des études de conception permettra de comparer les scénarios et de présenter le projet au public,

- une compétence particulière pour la conception des carrefours à feux sera demandée au groupement de maîtrise d'œuvre. Une attention particulière sera portée au fonctionnement futur du débouché de l'avenue de l'Europe sur l'avenue Pierre Mendès France,

- l'avenue de l'Europe étant une desserte locale, la vitesse sera limitée, probablement à 30 km/h,

- le déplacement du transformateur Enedis sera travaillé avec le concessionnaire et sa relocalisation sera présentée au public,

- enfin, le parking à côté de la place "agrafe" n'est pas porté par la Métropole. Il sera réalisé par l'Université qui indique à ce jour vouloir le clôturer pour le réserver à son usage exclusif.

## **V - Programme du projet**

Le programme présenté lors de la concertation préalable est validé et sera complété par les remarques exprimées pendant cette concertation.

L'enveloppe financière prévisionnelle estimée pour la totalité des travaux est de 7 000 000 € HT, soit 8 400 000 € TTC (valeur septembre 2019).

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a une politique active en matière de désimperméabilisation et le projet peut faire l'objet de subventions. Elle nécessite le dépôt d'un dossier de demande de participation. Le montant exact n'étant pas connu, il fera l'objet d'une autorisation de programme en recette à délibérer ultérieurement.

## **VI - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage**

L'opération de requalification des espaces publics sud du campus Porte des Alpes relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions du livre IV du code de la commande publique (CCP) :

- la Métropole au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voiries et d'espaces publics,
- les Villes de Bron et Saint Priest au titre de leurs compétences en matière d'éclairage public et d'espaces verts.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, notamment, technique, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du CCP susvisé, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

## **VII - Convention constitutive d'un groupement de commandes**

Afin de réaliser l'évaluation environnementale du projet de transformation du campus Porte des Alpes avec une approche globale de projet voulue par le code de l'environnement, l'Université de Lyon, l'Université Lumière Lyon 2, le Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon et la Métropole souhaitent constituer un groupement de commandes en application des articles L 2113-6 à L 2113-8 du CCP.

Cette convention constitutive du groupement concerne le marché d'évaluation environnementale du projet de transformation du campus Porte des Alpes dont la coordination est assurée par l'Université de Lyon. Les modalités de la répartition financière entre chaque partie, intègrent également l'établissement d'un diagnostic préalable faune-flore, concourant à la constitution du dossier d'évaluation environnementale et conduit par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Clôt** la concertation préalable en application des articles L 103-6 et R 103-1 du code de l'urbanisme relative à la requalification des espaces publics sud du campus Porte des Alpes.

**2° - Approuve :**

- a) - le bilan de la concertation préalable,
- b) - le programme et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux.

**3° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer les conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage avec les Villes de Bron et Saint Priest, pour la réalisation des espaces verts et de l'éclairage public,

b) - signer la convention constitutive d'un groupement de commandes avec l'Université de Lyon, l'Université Lumière Lyon 2 et le CROUS de Lyon pour le marché d'évaluation environnementale du projet de transformation du campus,

c) - déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'obtention de cette subvention.

**4° - Décide** de poursuivre la mise en œuvre du projet de requalification des espaces publics sud du campus Porte des Alpes selon les objectifs et principes d'aménagement arrêtés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**